

NB : Il est important de préciser que dans le cas présent de nombreuses landes sèches développées sous résineux (cf. photos ci-dessous) ont été retenues comme d'intérêt européen quand elles étaient homogènes et continues. En effet, M. Primeau est désireux de passer des contrats sur ce type de milieux afin de les rouvrir et de les maintenir en lande sèche par la mise en place d'un pâturage de brebis solognotes dont il est propriétaire.



Fig.5 : Exemple de landes sèches développées sous boisements de résineux

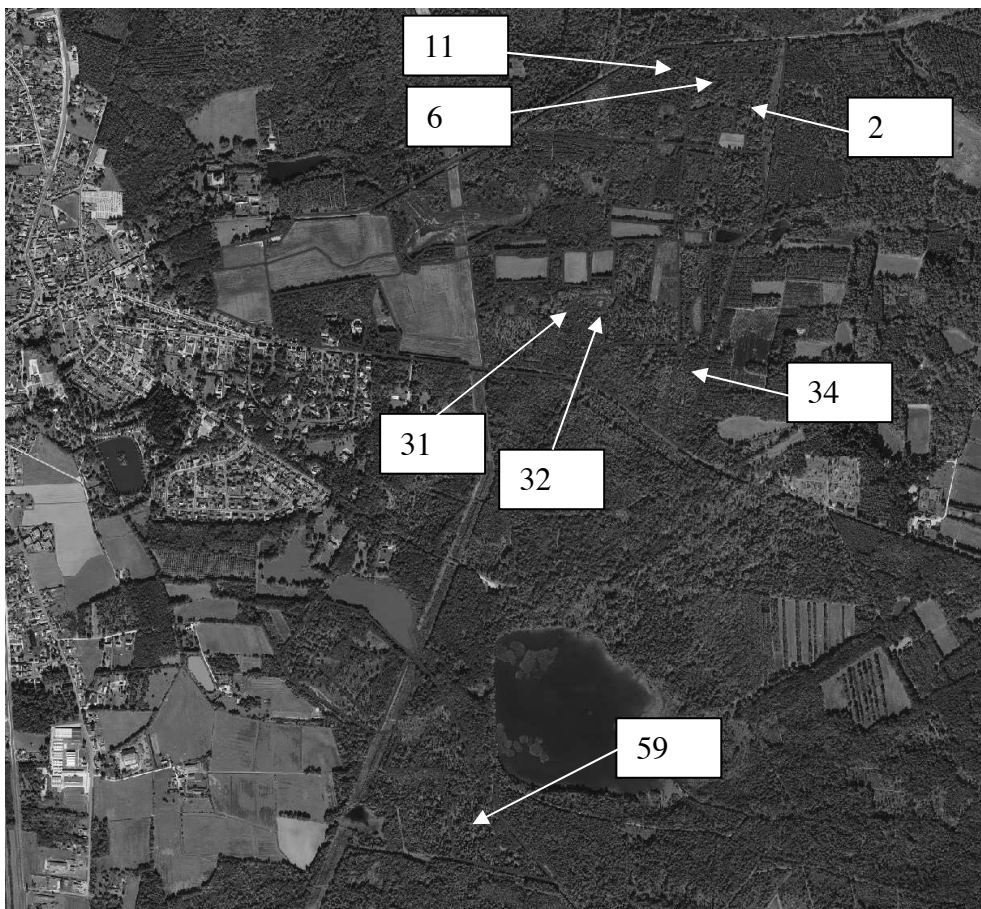


Fig.6 : Localisation des polygones 2, 6, 11, 31, 32, 34, 59

- **Diagnostic écologique**

Les landes liées aux polygones 2, 6, 11, 34 et 59 correspondent à des landes sèches vieilles à Callune et Bruyère cendrée subsistant sous des peuplements forestiers surtout de résineux, reliques de vastes landes anciennes occupant le plateau comme en témoigne la photo aérienne ci-dessous datant de 1955. Elles étaient issues le plus généralement de défrichements anciens suivis d'activités pastorales extensives (ovins essentiellement).



Fig. 7 : Secteur occupé par des landes en 1955

Ces landes sous peuplements forestiers occupent actuellement 17,3 hectares. Elles correspondent à des landes de *Ulici minoris* – *Ericetum cinereae* (code Natura 2000 – 4030-7) encore assez banales en Sologne, à l'exception de la lande située au polygone 59 qui se rattache au *Cladonio* – *Helianthemetum alyssoidis* (code Natura 2000 – 4030-4) avec la présence éparse du Ciste faux-alysson (*Cistus lasianthus* subsp. *alyssoides* - cf. photo ci-contre), espèce protégée au niveau régional.

Elles sont dominées par la Callune (*Calluna vulgaris*) et dans une moindre mesure la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*). On note également la présence très éparse de la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) au sein des polygones 2, 6 et 11.



© MNHN-CBNBP/N.Robouam

Polygone 2 : Lande à Callune et Bruyère cendrée dégradée et développée sous des Pins sylvestres de taille variable, d'une superficie de 4 hectares. La lande se rattache à l'association de l'*Ulici minoris* – *Ericetum minoris* (alliance de l'*Ulicion minoris*) mais pourrait évoluer dans le cas d'une gestion adéquate vers une lande sèche du *Cladonio* – *Helianthemethum* (alliance de l'*Ulicion minoris*) comme pourrait le laisser suggérer la présence de 5 pieds de Ciste faux-alysson en bordure de parcelle et de layon, en situation plus ensoleillée et soumise probablement plus ou moins régulièrement à des broyages.

On note également la présence diffuse du Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) qui est une espèce exotique envahissante en bordure est du polygone où quelques éclaircies ponctuelles ont été réalisées. Les coupes forestières constituent, en effet, des milieux privilégiés pour l'installation de cette espèce qui affectionne les sols perturbés.



Fig. 8 : présence du Ciste faux-alysson en bordure de layon (en bas de la photo)



Fig. 9 : Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)

Polygones 6, 11 et 34 : Landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) dégradées et développées sous des Pins sylvestres de taille variable, d'une superficie respective de 2,95, 1,12 et 3,5 hectares. Les landes se rattachent à l'association de l'*Ulici minoris* – *Ericetum minoris*.

Polygone 59 : Lande de 4,3 hectares se rattachant au *Cladonio - Helianthemum alyssoidis*, correspondant à des landes très sèches endémiques et emblématiques de la Sologne. Elle se maintient au sein d'un boisement clairsemé formé de Pin sylvestre dont les diamètres dépassent généralement 30 cm. La population de Ciste faux-alysson est petite et réduite à quelques pieds répartis de manière éparse.



Polygones 31 et 32 : Landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) couvrant une surface de 1,35 hectare, développées aux abords d'une ancienne volière, en voie de fermeture avancée par les bouleaux, pins et envahies par le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) notamment au niveau du polygone 32.



Fig. 10 : Lande envahie par le Genêt à balais en arrière-plan

- **Gestion préconisée**

La propriété totalise une surface de landes d'environ 18,7 hectares qui sont toutes dans un mauvais état de conservation. Elles nécessitent pour leur maintien et un retour vers un meilleur état de conservation d'ambitieux travaux de bûcheronnage qui pourraient s'effectuer dans le cadre d'une opération bois énergie suivis de la mise en place d'une gestion par pâturage extensif par des brebis solognotes constituant ainsi un projet de restauration de landes innovant et sans précédent dans le cadre de Natura 2000 Sologne. Un suivi de l'évolution de ces landes pourra être proposé afin d'étudier leur évolution et d'ajuster si besoin la pression de pâturage.

Sous réserve du statut administratif des parcelles, nous proposons les mesures suivantes :

- Actions n° 38 et 39 (AFH 004 et AFH 005) "Travaux de restauration d'habitats fortement embroussaillés, en sol sain à sec, travaux de restauration d'habitats embroussaillés, en sol sain à sec".

Plusieurs opérations sont à mener dans le cadre de ces mesures :

- ✓ coupe d'arbres et autres ligneux bien développés ;
- ✓ arrachage de jeunes sujets ;
- ✓ débroussaillage mécanique ;
- ✓ évacuation des rémanents.

Calendrier indicatif des opérations	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coupe d'arbres, abattage de végétaux ligneux (supérieur à 30 cm de diamètre)	x				
Débroussaillage mécanique de strates arbustives denses	x				
Evacuation des produits de broyage	x				

Action n° 20 (1901A01-1910A02) « ouvrir et gérer par fauche, broyage ou pâturage les habitats pastoraux traditionnels en déprise agricole ».

Calendrier indicatif des opérations	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mise en place des troupeaux		x	(x)	x	(x)

(x) : si besoin

Les valeurs préconisées relatives au nombre d'UGB/ha/an définies dans le docob Sologne sont comprises entre 0,6 et 1,4 ha/an sachant qu'un UGB brebis = 0,15. On peut retenir dans un premier temps une pression de pâturage de 1,4 UGB/ha/an, valeur qui pourra être éventuellement ajustées en fonction des résultats obtenus.

Un essai de pâturage sur une lande à Callune sous pins sur un secteur du polygone 2 montre l'efficacité de l'action des brebis notamment sur les jeunes pins qui se retrouvent complètement défoliés.



Fig. 11 : Essai de pâturage sur une lande à Callune sous pins

3.2- Secteurs identifiés de végétation des cours d'eau oligotrophes (3260-1, polygone linéaire 62)

N° de polygone	Intégrité de la structure de l'habitat	Intégrité du cortège d'espèces associées
62	Bon	Bon

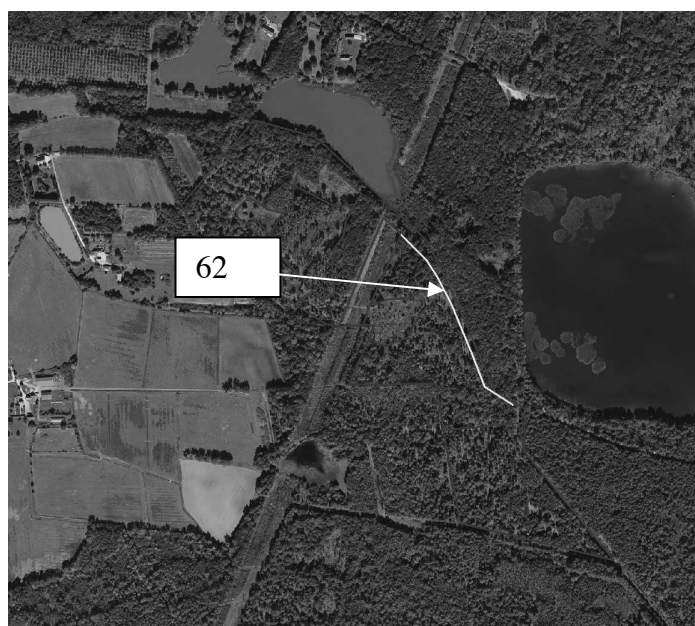


Fig. 12 : Localisation du polygone 62

• Diagnostic écologique

Végétation aquatique du *Potamion polygonifolii* se développant en limite de propriété sur environ 430 mètres sur le ruisseau le Néant. L'état de conservation est bon. Le cortège d'espèces se compose notamment du Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), du Scirpe

flottant (*Isolepis fluitans*), du Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), de l'Isnardie des marais (*Ludwigia palustris*). Une recherche ciblée sur le Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce d'intérêt européen inféodée à ce type de milieu n'a pas permis mettre en évidence sa présence.

- **Gestion préconisée**

Dans le cas présent, l'application des bonnes pratiques de gestion définies dans le document d'objectifs est suffisante pour la conservation de l'habitat 3260, il faudra ainsi veiller à ne pas porter atteinte au régime hydrique du cours d'eau et la qualité de l'eau, maintenir la diversité des écoulements et si possible l'alternance des zones d'ombre/zones éclairées...

Conclusion

Concernant la flore, aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur la propriété de M. Primeau. Néanmoins, on peut signaler deux petites stations de Ciste faux-alysson protégé au niveau régional.

La propriété compte deux habitat d'intérêt communautaire (4030 et 3260). L'habitat 3260 n'est pas menacé à court et moyen terme, son maintien consiste à respecter les bonnes pratiques définies dans le document d'objectifs.

L'intérêt majeur porte sur la restauration de landes sèches (4030-7 et 4030-4) qui subsistent sous des peuplements forestiers surtout de pins et dont la surface totale est de 18,7 hectares. La restauration de ces landes sur une surface conséquente comprenant d'importants travaux de bûcheronnage suivis de la mise place d'une gestion par pâturage extensif constituerait un projet inédit dans le cadre de Natura 2000 Sologne.

Sont prioritaires, les interventions portant sur les habitats les plus rares en Sologne, ou pour lesquels l'état de conservation se prête idéalement à une gestion écologique.

Proposition de hiérarchisation des priorités d'intervention sur la propriété de M. Primeau en termes de gestion.

N° de polygone	Habitats Natura 2000	Niveau de priorité
2, 6, 11, 31, 32, 34, 59	4030-4 et 4030-7	fort
62	3260-1	faible

Annexes

Carte de la propriété de M. Primeau – Typologie Corine biotopes, Natura 2000 et
Syntaxon

Carte de la propriété de M. Primeau – Numéros de polygone